



EnviroCompétences

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement

Politique de développement durable

Préparée par Bernard Duchesne

Juin 2009

Table des matières

Avant-propos	3
Définition et contexte	4
Principes et objectifs	5
INTÉGRITÉ	5
TRANSPARENCE	5
COHÉRENCE	5
ENGAGEMENT DANS LE MILIEU.....	5
Actions (mise en œuvre).....	6
Intégration, équité et sécurité	6
Sensibilisation et collaboration	6
Gestion des matières résiduelles	6
Gestion de l’approvisionnement et des services	6
Gestion de l’eau, de l’énergie, de l’air et du transport.....	7
Rénovation et aménagement (intérieur et extérieur)	7
Conformité réglementaire	7
Engagements	8
Application.....	8
Entrée en vigueur	8
Annexe – Objectifs et mise en œuvre	9
Intégrité.....	9
Transparence.....	10
Cohérence.....	11
Engagement dans le milieu	12

Avant-propos

Le développement durable est sur toutes les lèvres et tous s'en réclament. Cette notion est donc désormais l'objet de mille définitions qui, parfois, s'éloignent du sens commun. La présente politique de développement durable permettra ainsi de rappeler quelques fondements liés au concept de « durabilité ».

Cette politique de développement durable, EnviroCompétences en fait son *modus operandi*, son mode d'opération. Elle est l'aboutissement d'une réflexion sur les meilleures approches, les meilleures pratiques permettant de contribuer au développement d'une société plus saine et soucieuse de son avenir.

Notre volonté devait s'inspirer de principes partagés par tous les membres de l'équipe. Elle devait être constituée d'engagements et d'objectifs réalistes, dont l'application allait s'intégrer au quotidien de chacun. Bref, cette politique devait pouvoir s'implanter sans heurts, dans un même élan collectif et naturel.

Elle sera revue périodiquement, car les choses évoluent avec le temps : les activités d'EnviroCompétences tout comme les besoins de nos sociétés modernes. Ce qui est vrai aujourd'hui sera peut-être discutable, voire dépassé demain. La détérioration de la couche d'ozone, par exemple, a été stoppée grâce à l'adoption de plusieurs mesures et est en voie de se reconstituer. Tant mieux. À l'inverse, le développement du marché des téléphones cellulaires intelligents, celui des voitures hybrides et des biocarburants génèrent de fortes pressions sur les ressources planétaires et accélèrent tantôt la déforestation, tantôt la production de déchets dangereux ou de gaz à effet de serre.

Bref, la gestion du développement durable, par nature, est un processus. Notre politique devra donc s'ajuster en fonction des pratiques et des grands enjeux environnementaux qui ponctuent désormais l'histoire de l'humanité.

Définition et contexte

Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition est attribuée à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui publia, en 1987, son rapport connu sous le nom de sa présidente et première ministre norvégienne de l'époque, Gro Harlem Brundtland.

Depuis le rapport Brundtland, on a publié quantité d'analyses, d'études, théoriques ou empiriques, sur le développement durable. Il est généralement compris comme un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement viable permettant de rééquilibrer les rapports nord-sud.

Tous ces éléments du développement durable sont interdépendants et s'influencent dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie tenant compte de la capacité des écosystèmes. En d'autres mots, le développement durable doit pouvoir se perpétuer grâce au respect des ressources, du milieu et des êtres vivants.

Lors d'une visite au Québec en 2007, Gro Harlem Brundtland a rappelé que le concept du développement durable intégrait celui, fondamental, de la protection de l'environnement. Cette politique cherche à lui faire écho.

Principes et objectifs

EnviroCompétences fonde sa politique de développement durable sur des principes et des objectifs inspirés de la *Loi sur le développement durable* en vigueur au Québec depuis le 19 avril 2006 (L.R.Q. c. D-8 1.1).

INTÉGRITÉ

Reconnaître le développement durable comme une façon de contribuer à la santé des individus ainsi qu'à l'amélioration de leur qualité de vie.

Reconnaître que nos activités ont un impact sur l'environnement.

Respecter les lois, les règlements et les normes s'appliquant à nos activités.

TRANSPARENCE

Sensibiliser employés, fournisseurs et partenaires aux enjeux environnementaux ainsi qu'aux mesures réduisant l'impact de leurs activités.

Susciter l'adhésion de notre équipe à la présente politique et soumettre celle-ci à une communication spécifique, bref la faire vivre et évoluer.

COHÉRENCE

Intégrer cette préoccupation environnementale dans notre processus décisionnel et dans notre gestion quotidienne.

Promouvoir des attitudes responsables susceptibles de réduire la surconsommation de matières premières et des ressources énergétiques.

Soumettre cette politique à un processus d'amélioration continue.

ENGAGEMENT DANS LE MILIEU

Exercer un rôle environnemental de premier ordre et constituer un modèle en matière de développement durable.

Actions (mise en œuvre)

Intégration, équité et sécurité

1. Intégrer la notion et les principes de développement durable à l'ensemble de nos activités.
2. Maintenir les traitements équitables dans tous les processus de l'organisation.
3. Maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, respectueux des ressources et de l'environnement.

Sensibilisation et collaboration

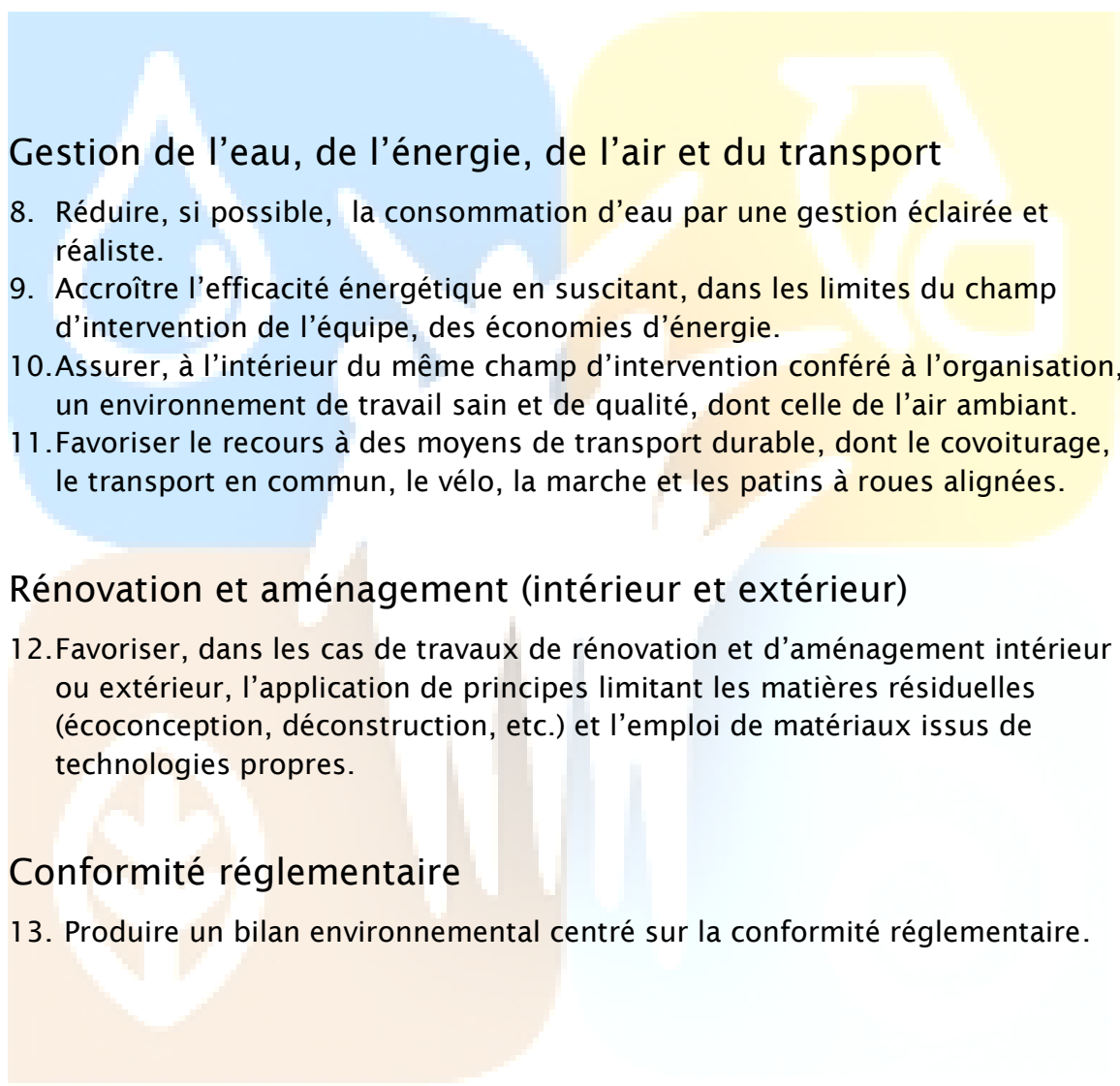
4. Développer un plan d'action ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser les employés, les fournisseurs et les partenaires aux enjeux du développement durable.
5. Collaborer avec les partenaires et le milieu de la main-d'œuvre afin de promouvoir le développement durable et l'application des principes qu'il suppose, dont la protection de l'environnement.

Gestion des matières résiduelles

6. Favoriser, dans cet ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, de façon à limiter les résidus ultimes.

Gestion de l'approvisionnement et des services

7. Favoriser la consommation écoresponsable chez le personnel; intégrer les critères environnementaux dans la sélection des produits et des services.



Gestion de l'eau, de l'énergie, de l'air et du transport

8. Réduire, si possible, la consommation d'eau par une gestion éclairée et réaliste.
9. Accroître l'efficacité énergétique en suscitant, dans les limites du champ d'intervention de l'équipe, des économies d'énergie.
10. Assurer, à l'intérieur du même champ d'intervention conféré à l'organisation, un environnement de travail sain et de qualité, dont celle de l'air ambiant.
11. Favoriser le recours à des moyens de transport durable, dont le covoiturage, le transport en commun, le vélo, la marche et les patins à roues alignées.

Rénovation et aménagement (intérieur et extérieur)

12. Favoriser, dans les cas de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur ou extérieur, l'application de principes limitant les matières résiduelles (écoconception, déconstruction, etc.) et l'emploi de matériaux issus de technologies propres.

Conformité réglementaire

13. Produire un bilan environnemental centré sur la conformité réglementaire.

Engagements

1. Se conformer aux lois, aux règlements et aux normes applicables à l'organisation et relatifs à la santé et sécurité au travail, à l'environnement et au développement durable.
2. Concevoir et produire une politique de développement durable et son guide d'implantation.
3. Faire adopter la politique et son guide d'implantation par le conseil d'administration.
4. Communiquer et partager la politique et son guide d'implantation au personnel, aux fournisseurs et aux partenaires.
5. Faire connaître, dans le cadre du rapport d'activités annuel ou sous toute autre forme appropriée, l'évaluation des performances en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
6. Revoir périodiquement cette politique et son guide à la lumière des résultats obtenus.

Application

Cette politique de développement durable est sous la responsabilité de la directrice principale qui doit veiller à son respect et à son application.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Objectifs et mise en œuvre- Schéma

Intégrité

Intégrité (objectifs)

Reconnaître que le développement durable (DD) doit contribuer à la santé et à l'amélioration de la qualité de vie des individus.

Reconnaître que nos activités ont un impact sur l'environnement.
Respecter les lois, règlements et normes.

Intégrité (actions)

Maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire respectueux des ressources

Maintenir les traitements équitables dans tous nos processus.

Intégrer les notions de DD à l'ensemble de nos activités.

Produire un bilan environnemental centré sur la conformité réglementaire.

Transparence

Transparence (objectifs)

Sensibiliser employés, fournisseurs et partenaires aux enjeux du développement durable (DD).

Partager et faire vivre cette politique de DD.

Transparence (action)

Développer un plan d'action pour sensibiliser les employés, les fournisseurs et les partenaires aux enjeux environnementaux, aux impacts de nos décisions et aux mesures à adopter

Cohérence

Cohérence (objectifs)

Intégrer notre préoccupation environnementale dans le processus de décision comme dans la gestion quotidienne

Promouvoir des attitudes responsables
Soumettre cette politique à un processus d'amélioration continue

Cohérence (actions)

Favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets

Favoriser la consommation responsable chez le personnel

Intégrer les critères environnementaux dans la sélection des produits et services

Réduire la consommation d'eau

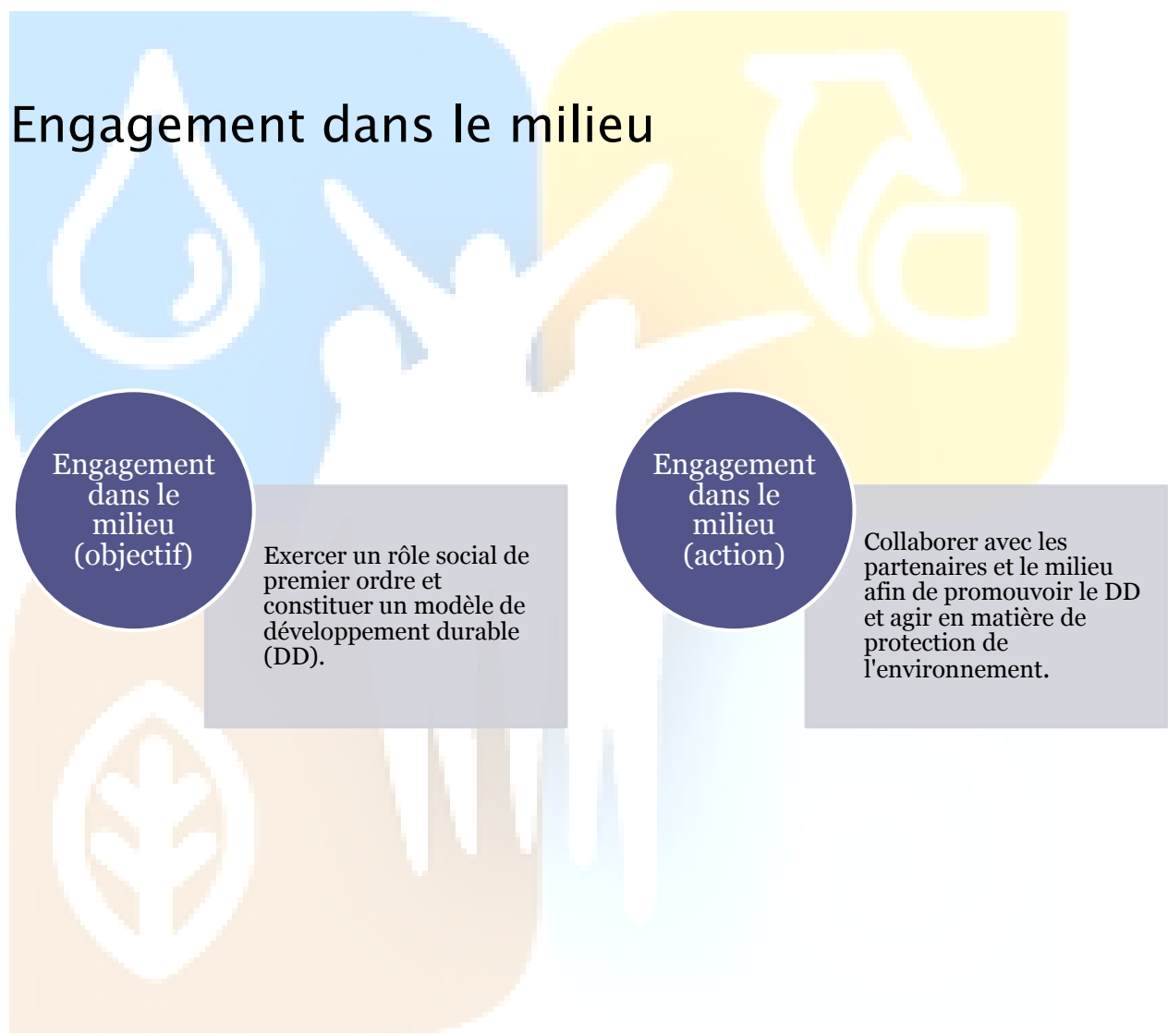
Accroître l'efficacité énergétique

Favoriser le recours à des moyens de transport durable

Favoriser, lors de travaux, l'emploi de matériaux et de procédés durables

Revoir la politique et son guide de gestion à la lumière des résultats obtenus

Engagement dans le milieu



The diagram features a central white silhouette of a person with arms raised. Surrounding this figure are four colored rounded rectangles: light blue (top left) with a white water drop icon, light yellow (top right) with a white recycling symbol, light orange (bottom left) with a white tree icon, and light blue (bottom right) with a white recycling symbol. Two dark blue circles are positioned in the lower half, each containing text about environmental engagement.

Engagement dans le milieu (objectif)

Exercer un rôle social de premier ordre et constituer un modèle de développement durable (DD).

Engagement dans le milieu (action)

Collaborer avec les partenaires et le milieu afin de promouvoir le DD et agir en matière de protection de l'environnement.